



**AUSSONNE**

*Commune hors du Commun.*

## Information sur les modalités d'inscription aux mini-séjours organisés par les Centres de Loisirs

---

L'affluence constatée à l'occasion des inscriptions aux mini-séjours organisés par les centres de loisirs communaux nécessite d'en préciser les modalités :

- ❖ Inscription auprès des responsables de structures aux jours et heures fixés sur le programme et au fur et à mesure des arrivées.
- ❖ Votre enfant pourra être inscrit à un seul mini-camp pendant les vacances d'été (juillet et août)
- ❖ Présence indispensable d'un parent de l'enfant concerné lors de l'inscription.
- ❖ La réservation sera validée par le versement d'un acompte.
- ❖ Pour les parents résidant hors Aussonne et dont les enfants ne sont pas scolarisés dans les écoles communales, les inscriptions débuteront la semaine suivante, suivant les places disponibles.
- ❖ Les enfants âgés de 11 ans, peuvent s'inscrire soit au CLSH primaire soit au CLAP'S. Par contre, les enfants âgés de 12 ans à la rentrée scolaire de septembre devront obligatoirement s'inscrire au CLAP'S.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Aussonne, le 7 décembre 2011

Le Maire,

Lysiane MAUREL

